



## VOTRE SITUATION CHANGE ?

### Changez de logement !

Votre famille s'agrandit ? Vous avez trouvé un nouvel emploi ? Si votre situation change et que votre logement n'est plus adapté à vos besoins, n'hésitez pas à contacter nos agences pour effectuer une demande de mutation. En nous informant de vos besoins précis, nous serons plus à même d'y répondre.

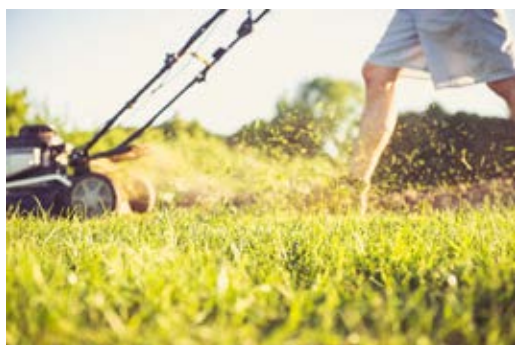
## A QUEL MOMENT

### puis-je tondre sans déranger mes voisins ?

Afin de préserver la tranquillité de votre voisinage, les travaux bruyants (bricolage, tonte, etc ...) ne sont autorisés que sur des plages horaires bien définies. Aussi, veillez à tondre votre pelouse ou à tailler vos haies aux horaires suivants :

- Jours ouvrables : 8 h 30 à 12 h et 14 h à 19 h 30
- Samedis : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h
- Dimanches et jours fériés : 10 h à 12 h

Horaires sous réserve du règlement de votre lotissement.



## AU PRINTEMPS, j'entretiens mon logement !

En tant que locataire, vous avez des droits mais aussi des devoirs. L'arrivée du printemps peut être l'occasion de faire le tour de votre logement et de vous assurer du bon entretien de celui-ci.

**Électricité** : remplacez les fusibles ou ampoules qui ne fonctionnent plus. Pour rappel, déposez les ampoules ou néons usagés dans un bac de recyclage présent en supermarché ou magasin de bricolage.

**Ventilation** : nettoyez les bouches d'aérations avec un chiffon. Assurez-vous qu'elle fonctionne correctement.

**Menuiseries** : pensez à huiler et à nettoyer les gonds, charnières, serrures, etc ...

**Plomberie** : assurez-vous que les évacuations ne soient pas bouchées (lavabo, évier, WC,



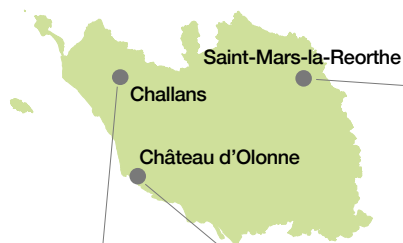
douche, etc ...) et nettoyez vos siphons. Attention, si vous avez une fosse septique, utilisez des produits adaptés (par exemple pas d'eau de javel).

Pour les logements collectifs, aux beaux jours, quand le chauffage se coupe, veillez à laisser les robinets des radiateurs ouverts afin qu'ils ne se bloquent pas.

Pour toute question sur l'entretien de votre logement, contactez le **Centre de Contact Technique** au 02 51 450 450.

## BIENTÔT DISPONIBLES ...

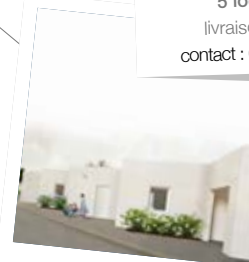
Découvrez nos projets livrés dans les prochains mois.



Centre Bourg  
5 logements  
livraison fin 2017  
contact : 02 51 45 23 03



Grand Marais  
25 logements  
livraison octobre 2017  
contact : 02 51 45 23 04



Les Sablines  
5 logements  
livraison fin 2017  
contact : 02 51 45 23 01

## PRÊT À TAUX ZÉRO, lancez-vous en 2017 !

Envie de devenir propriétaire ? Le Prêt à Taux Zéro (PTZ) peut vous permettre d'emprunter jusqu'à 138 000€ sans payer d'intérêts.



Le PTZ est un crédit gratuit, sans intérêt, qui a pour but d'aider les futurs propriétaires dans leur projet de construction. Son montant peut représenter jusqu'à 40% du prix d'achat. Il est attribué sous conditions de ressources et plus de 80% des français peuvent en bénéficier.

### Pour qui ?

Le PTZ est réservé aux primo-accédants. Les bénéficiaires ne doivent pas avoir été propriétaire de leur résidence principale au cours des deux dernières années précédant l'offre de prêt. Le PTZ est valable pour l'achat d'un bien neuf ou la construction d'une maison. Le PTZ est également valable pour l'achat d'un bien en location-accession (PSLA).

### Pour quoi ?

Le PTZ est valable uniquement pour l'achat de votre résidence principale. Pendant les six années suivant la date de versement du PTZ, le logement acquis doit demeurer votre résidence principale.

### Comment ?

Pour obtenir un PTZ, vos revenus ne doivent pas dépasser certains plafonds. Ces plafonds sont fonction de la zone dans laquelle va se situer votre logement et de la composition de votre foyer. Par exemple, en zone C (villes de moins de 50 000 habitants),

le plafond à ne pas dépasser pour une famille de trois personnes est de 40 800€ annuels (revenus fiscal de référence à l'année N-2).

Votre PTZ est accordé par quasiment toutes les banques. Il viendra compléter votre crédit principal. Le montant accordé est fonction de la composition de votre famille et de la situation du logement. En 2017, un PTZ peut-vous permettre d'obtenir entre 40 000 € et 138 000 € (contre 18 000 € à 89 700 € en 2015). Simulez votre PTZ sur le site du ministère du logement : [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)

### Vous avez un projet de construction ?

Contactez Maisons d'en France Atlantique au 02 51 07 07 01

### Vous avez un projet de location-accession ?

Contactez Maisons Prim'Access au 02 51 45 23 14

## À VENDRE / À LOUER

### À LOUER

416 € /mois



### LES LUCS-SUR-BOULOGNE

Maison T3 de 75m<sup>2</sup> avec terrasse, jardin et parking. Libre en octobre.

Contact : 02 51 45 23 12

### À LOUER

303 € /mois



### SAINT-HILAIRE-DES-LOGES

Résidence Saint-Narcisse, appartement T2 de 50m<sup>2</sup> avec balcon. Libre en juillet.

Contact : 02 51 45 23 02

### À LOUER

520 € /mois



### SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

Résidence Le Sablais, appartement T3 de 71m<sup>2</sup> avec balcon. Libre dès maintenant.

Contact : 02 51 45 23 01

### À LOUER

397 € /mois



### SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE

Maison T3 de 66m<sup>2</sup> avec garage et jardin. Libre au 1<sup>er</sup> mai.

Contact : 02 51 45 23 04

### LOCATION-ACCESSION

à partir de 140 000 €



### LES HERBIERS

Devenez propriétaire après une phase-locative de 2 ans ! Maison T3 ou T4 + terrain de 230 m<sup>2</sup>.

Contact : 02 51 45 23 14

### LOCATION-ACCESSION

à partir de 135 000 €



### DOMPIERRE-SUR-YON

Devenez propriétaire après une phase-locative de 2 ans ! Maison T3 + terrain de 358 m<sup>2</sup> dans lotissement calme.

Contact : 02 51 45 23 14

### LOCATION-ACCESSION

à partir de 135 000 €



### FALLERON

Devenez propriétaire après une phase-locative de 2 ans ! Maison T4 + terrain de 330 m<sup>2</sup> dans lotissement calme.

Contact : 02 51 45 23 14

### LOCATION-ACCESSION

à partir de 145 000 €



### GROSBREUIL

Devenez propriétaire après une phase-locative de 2 ans ! Maison T4 + terrain de 262 m<sup>2</sup> dans lotissement calme.

Contact : 02 51 45 23 14

Retrouvez toutes nos annonces sur [www.la-compagnie-du-logement.fr](http://www.la-compagnie-du-logement.fr)

Locat'R est une publication gratuite éditée par Vendée Logement esh.  
 Directeur de la publication : Damien Martineau, Directeur Général. Rédaction & Conception : Service communication. Crédits photos : La Compagnie du Logement, Jacques Auvinet, Fotolia, Virginie Barbé.  
 Vendée Logement esh - Marque du groupe La Compagnie du Logement  
 6 rue du Maréchal Foch - 85000 La Roche-sur-Yon - Tél : 02 51 45 23 00

Vendée  
Logement esh

Une marque  
du Groupe  
La Compagnie  
du Logement